

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 27 JANVIER 2022

DELIBERATION N°2022.00030

PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE PAVEZIN - MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1 - MODALITES DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC - ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N° 2021.00396 DU 30/09/2021 SUR LA PERIODE DE MISE A DISPOSITION

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 21 janvier 2022

Nombre de membres en exercice : 123

Nombre de présents : 92

Nombre de pouvoirs : 18

Nombre de voix : 110

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Lionel BOUCHER, M. Gilles BOUDARD, M. Henri BOUTHEON, Mme Nicole BRUEL, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Christophe CHALAND, Mme Catherine CHAPARD, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, M. Germain COLLOMBET, M. Paul CORRIERAS, M. Pierrick COURBON, M. Jordan DA SILVA, M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marianne DELIAVAL, M. Christian DUCCESCHI, Mme Marie-Pascale DUMAS, Mme Isabelle DUMESTRE, M. Frédéric DURAND, M. Jean DUVERGER, M. David FARA, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Jérôme GABIAUD, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, Mme Marie-Christine GOURBEYRE, M. Daniel GRAMPFORT, Mme Catherine GROUSSON, M. Jacques GUARINOS, M. Rémy GUYOT, M. Georges HALLARY, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, Mme Pascale LACOUR, M. Bernard LAGET représenté par Mme Marie José MAKAREINIS, M. Olivier LONGEON, M. Julien LUYA, Mme Fabienne MARMORAT, Mme Brigitte MASSON, Mme Nathalie MATRICON, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Solange MORERE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Tom PENTECOTE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, Mme Marie-Jo PEREZ, M. Marc PETIT, Mme Nicole PEYCELON,

RECU EN PREFECTURE

Le 28 janvier 2022

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20220127-D20220003010

DATE D’AFFICHAGE :28 janvier 2022

Mme Christel PFISTER, M. Jean-Philippe PORCHEROT, Mme Clémence QUELENNEC, M. Ali RASFI, M. Hervé REYNAUD, Mme Laurence RICCIARDI, M. Jean-Paul RIVAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, Mme Corinne SERVANTON, M. Gilbert SOULIER, Mme Eveline SUZAT-GIULIANI, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, Mme Julie TOKHI, M. Daniel TORGUES, M. Jacques VALENTIN, M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

M. Abdelouahb BAKLI donne pouvoir à M. Patrick MICHAUD,
M. Jean-Luc BASSON donne pouvoir à M. Jean-Marc THELISSON,
Mme Caroline BENOUMELAZ donne pouvoir à M. Vincent BONY,
Mme Audrey BERTHEAS donne pouvoir à M. Julien VASSAL,
Mme Michèle BISACCIA donne pouvoir à M. Christian SERVANT,
M. Kamel BOUCHOU donne pouvoir à Mme Marie-Christine GOURBEYRE,
M. Denis CHAMBE donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,
Mme Laura CINIERI donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE,
Mme Viviane COGNASSE donne pouvoir à M. Jordan DA SILVA,
M. Fabrice DUCRET donne pouvoir à M. Jérôme GABIAUD,
Mme Véronique FALZONE donne pouvoir à M. Tom PENTECOTE,
M. Guy FRANCON donne pouvoir à M. Pascal GONON,
Mme Marie-Eve GOUTELLE donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,
M. Marc JANDOT donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU,
M. Claude LIOGIER donne pouvoir à Mme Pascale LACOUR,
Mme Brigitte REGEFFE donne pouvoir à M. Tom PENTECOTE,
M. Jean-Marc SARDAT donne pouvoir à M. Bernard BONNET,
Mme Laetitia VALENTIN donne pouvoir à Mme Isabelle DUMESTRE

Membres titulaires absents excusés :

M. Eric BERLIVET, M. Patrick BOUCHET, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL,
M. Martial FAUCHET, M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCQ, M. Yves MORAND,
Mme Djida OUCHAOUA, M. Jean-Louis ROUSSET, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY,
Mme Eliane VERGER LEGROS

Secrétaire de Séance :

M. Tom PENTECOTE

DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 27 JANVIER 2022

PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE PAVEZIN - MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1 - MODALITES DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC - ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N° 2021.00396 DU 30/09/2021 SUR LA PERIODE DE MISE A DISPOSITION

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5217-2 ;

Vu le Code de l'urbanisme, notamment les articles L 153-45 et suivants ;

Vu les dispositions réglementaires du Code de l'urbanisme dans leur rédaction en vigueur au 31 décembre 2015 qui restent également applicables aux Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) qui font l'objet, après le 1er janvier 2016, d'une procédure de modification ;

Vu le Code de l'environnement et notamment ses articles L 120-1 et suivants ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Pavezin approuvé le 3 avril 2019 ;

Considérant que le PLU de la commune de Pavezin doit être modifié sur les points suivants pour corriger deux erreurs matérielles du dossier de PLU :

- Règlement et plan de zonage - bâtis repérés comme pouvant changer de destination en zones A et N du PLU : suite à une erreur d'inversion, rétablissement du bon numéro entre la carte et le plan et distinction de deux bâtiments appartenant à 2 propriétaires distincts dans un ensemble de bâtiments jointifs ;
- Plan de zonage : rectification d'une erreur de zonage concernant la limite entre la zone N et la zone NCop de corridor écologique patrimonial avec Espace Boisé Classé (EBC) à Maranche. La Soustraction de deux parcelles de construction récente, sans végétation arborée, de la Zone NCo + EBC et réintégration en zone N, en accord avec le projet de PLU qui a pour objectif d'autoriser les extensions de construction d'habitation en zone A et N. L'erreur provient de la transposition d'une couche SIG naturelle ancienne du PNR, sans tenir compte du bâti récemment implanté, qui constituait l'occupation réelle du sol au moment de l'arrêt du projet du PLU.

Il sera procédé à une mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée n°1 du PLU de Pavezin selon les modalités ci-dessous :

La mise à disposition se déroulera pendant une durée de 30 jours, du jeudi 24 mars 2022 (10h00) au vendredi 22 avril 2022 (16h00) inclus.

Pendant cette période, le dossier sera tenu à la disposition du public :

- à la mairie de Pavezin, dans les locaux du service urbanisme, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie. Un registre y permettra le recueil des observations du public,
- à l'accueil de Saint-Etienne Métropole, avec un registre permettant de recueillir les observations, et sur le site internet à l'adresse suivante : <https://www.saint-etienne-metropole.fr/la-metropole/vie-democratique/concertations-et-enquetes-publiques>
- Le dossier mis à disposition comprend le projet de modification, l'exposé de ses motifs et, le cas échéant, les avis émis par les personnes publiques associées (PPA),
- Un avis au public faisant connaître l'ouverture de la mise à disposition sera affiché en mairie de Pavezin et au siège de Saint-Etienne Métropole, et publié dans un journal diffusé dans le département, huit jours au moins avant le début de la mise à disposition.

La délibération sera affichée pendant un mois au siège de Saint-Etienne Métropole et en mairie de Pavezin.

Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré :

- **annule la délibération du Conseil métropolitain N°2021.00396 du 30 septembre 2021, sur les modalités de mise à disposition de la modification simplifiée N°1 du PLU de Pavezin,**
- **valide les modalités de mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée N°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Pavezin,**
- **autorise Monsieur le Président de Saint-Etienne Métropole, ou son représentant dûment habilité, à signer tous documents relatifs à cette procédure,**
- **les dépenses correspondantes à la conduite de cette procédure seront imputées à l'opération N°416, article 202, du budget investissement 2022 Prospective, destination Planification**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,



Gaël PERDRIAU